

Concours photo « Le virus de l'International » Règlement

Article 1 : Objet

Ce concours est organisé par la Direction des relations internationales de l'INSA Rouen Normandie. Il s'inscrit dans la manifestation de la Journée Internationale du Jeudi 15 octobre 2020 à l'INSA Rouen Normandie, qui a pour thème « le virus de l'International ».

Article 2 : Conditions de participation

Le concours photo « le virus de l'International » est ouvert à l'ensemble des membres de l'INSA Rouen Normandie : étudiant(e)s, personnels et enseignant(e)s. La participation est gratuite.

Le présent règlement sera publié sur le site internet INSA.

Article 3 : Modalités de participation

Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule photographie au format numérique. Si un participant, tente de présenter plusieurs photographies, la Direction des relations internationales se réserve le droit de sélectionner seulement la première envoyée. Les photographies noir et blanc ou couleur sont acceptées. **La photographie devra répondre au thème « le virus de l'International » et devra être téléchargé sur l'événement Facebook créée spécialement ou envoyé à l'adresse international@insa-rouen.fr pour ceux qui n'ont pas Facebook.**

Caractéristiques techniques de la photographie :

- Seules les photographies au format jpeg sont acceptées
- Les photographies retouchées sont acceptées
- Les photographies argentiques sont autorisées, à condition d'être numérisées.

Les photographies doivent respecter la loi et les règlements. Elles ne doivent pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste..., ni d'allusions à toute religion quelle qu'elle soit.

Le concours débutera le Jeudi 17 Septembre 2020 et se terminera le Lundi 5 Octobre 2020.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant. Si un participant propose sa participation au concours en dehors des dates prévues, celle-ci ne sera pas prise en compte.

Article 4 : Respect des droits d'auteurs

Les photographies devront obligatoirement respecter le thème du concours « le virus de l'International ». Le photographe certifie sur l'honneur être l'auteur des images présentées. Elles seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits.

En s'inscrivant au concours photo, les participants autorisent l'INSA Rouen Normandie à :

- Diffuser les photos du concours sur les écrans dynamiques de l'Espace Magellan lors de la Journée Internationale du 15 octobre 2020.
- Utiliser les photos du concours pour du matériel de promotion de l'établissement et dans le cadre de l'internationalisation de l'établissement, à utiliser les photos lors de témoignages.

Article 5 : Composition du jury et délibération

Le jury sera composé :

- D'un membre de l'équipe Welcom'INSA
- D'un membre du Service Communication
- De deux membres de la Direction des relations internationales
- D'un membre du Service Culture et Vie étudiante
- D'un membre de la Direction du Patrimoine
- D'un membre de l'équipe de Direction

Le jury statuera sur le choix des photographies et sur l'attribution des prix. Il privilégiera :

- La pertinence de la photographie par rapport au thème du concours
- La qualité et la créativité de l'image

La décision du jury est sans appel.

Les résultats du concours seront communiqués le Lundi 15 Octobre 2020. La Direction des relations internationales contactera les gagnants du concours par e-mail. Les résultats du concours seront également publiés sur la page Facebook de l'établissement.

Le jury désignera trois gagnants. Les prix seront remis aux lauréats lors d'une entrevue entre les gagnants et la Direction des Relations Internationales.

Article 6 : Lots

Les lots feront l'objet d'un *Welcome Pack de goodies* établi par la Direction des relations internationales.

Le lot ne peut être attribué à une autre personne que le participant désigné gagnant.

Le gagnant du concours sera personnellement averti de son gain par courrier électronique par l'organisateur sur son adresse e-mail INSA.

L'organisateur peut effectuer toutes les vérifications nécessaires au contrôle de la validité des participations.

Le lot est adressé au gagnant par l'organisateur ou par tout autre prestataire qu'il désigne à cet effet, lors d'un rendez-vous organisé par la Direction des Relations Internationales.

L'ensemble des lots non attribués faute d'audience ou de participation au concours, restera la propriété de l'organisateur.

Il est entendu par ailleurs que si le lot annoncé ne peut être livré par l'organisateur, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de non-fourniture des lots par un de ses partenaires, aucune contrepartie ou équivalent financier ne peut être réclamé par le participant.

Aucune réclamation, aucun recours relatif au lot ou à son attribution ne pourra être adressé à l'organisateur.

Le lot attribué au gagnant dans le cadre du concours ne pourra donner lieu de sa part, à contestation d'aucune sorte ni faire l'objet d'une reprise, d'un échange, d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit, notamment financière et est incessible.

Article 7 : Attributs de la personnalité

Du seul fait de l'acceptation du lot qui lui est attribué, le gagnant du concours accepte que son nom et prénom puissent être utilisés par l'organisateur et notamment puissent être publiés sur le site, dans le respect de la Loi « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

Toutefois, l'anonymat complet peut être respecté si nécessaire. Le participant devra en avoir fait la demande au préalable à l'organisateur par écrit.

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.